



ASSOCIATION CATHOLIQUES  
CANADIENNE DE LA SANTÉ

CATHOLIC HEALTH  
ASSOCIATION OF CANADA

---

COMMUNIQUÉ

DIFFUSION IMMÉDIATE

---

7 juin 2000

## **L'ACCS est en faveur de l'appel lancé par le Sénat pour établir une stratégie nationale de soins de fin de vie**

Ottawa - L'Association catholique canadienne de la santé (ACCS) est en faveur du rapport sénatorial intitulé *Des soins de fin de vie de qualité : Chaque Canadien et Canadienne y a droit* déposé le 6 juin dernier. Ce rapport a été préparé par le Sous-comité sénatorial des affaires sociales chargé de mettre à jour *De la vie et de la mort*. Pour préparer ce rapport, le sous-comité a entendu 50 témoins, y compris l'ACCS.

La soumission de l'ACCS comprenait une série de recommandations pour améliorer les services de soins palliatifs, à savoir :

1. Que les provinces garantissent l'uniformité des soins dispensés aux mourants.
2. Que les seize écoles de médecine du Canada intègrent sans tarder les soins palliatifs à leur programme de cours.
3. Que l'on continue à éduquer le public sur l'importance des directives préalables.
4. Que l'on définisse un processus décisionnel pour l'abstention et l'interruption d'un traitement, et que l'on encourage les professionnels de la santé à l'appliquer.
5. Que la gestion des symptômes incurables des mourants fasse partie intégrante de la formation de tous les médecins prodiguant des soins palliatifs.

« Nous avons le plaisir de constater que le rapport du sous-comité reflète nombre des recommandations que nous avons formulées », a précisé Sr Annette Noël, présidente du conseil d'administration de l'ACCS. Ce rapport souligne qu'il est essentiel d'adopter un code d'éthique, de pair avec des lignes directrices pour la pratique clinique, afin d'assurer la qualité des soins aux mourants. « Nous sommes particulièrement heureux de l'importance accordée à la dignité et à la valeur inhérentes de chaque personne comme élément de base pour les soins de fin de vie. La valeur et la dignité de chacun doivent être les composantes fondamentales de notre régime de soins de santé », a souligné Sr Noël.

La plus grande recommandation du rapport est d'établir une stratégie nationale de soins palliatifs. On peut y lire qu'il est crucial d'adopter une approche intégrée de soutien en fin de vie.

Une telle approche doit transcender l'aspect physique pour inclure les besoins psychologiques, sociaux, émotifs et spirituels.

Le rapport du sous-comité exhorte le gouvernement fédéral à mettre sur pied et à financer, en collaboration avec les provinces, des programmes de soins à domicile et d'assurance-médicaments pour les agonisants. Il recommande également que l'État prenne des mesures pour assurer le revenu et protéger l'emploi des membres d'une famille qui soignent un proche à l'agonie. Le rapport met aussi l'accent sur le fait que les professionnels de la santé devraient être mieux formés pour prendre soin des mourants.

Le sous-comité a été créé en novembre 1999 pour faire le point sur la suite donnée aux recommandations unanimes du rapport de 1995 du Sénat, *De la vie et de la mort*, concernant les soins palliatifs, le traitement de la douleur et la sédation, l'abstention et l'interruption des traitements de survie, les directives préalables et la recherche. Le rapport du sous-comité convient qu'au cours des cinq années depuis le dépôt du document *De la vie et de la mort*, peu de progrès ont été accomplis sur la question de la qualité des soins de fin de vie. « Aucune des recommandations du rapport de 1995 n'ont été mises en œuvre », a annoncé la présidente du sous comité, la sénatrice Sharon Carstairs.

On peut lire dans le rapport qu'environ 220 000 personnes meurent chaque année au Canada, et que moins de cinq pour cent d'entre elles bénéficient de services formels de soins palliatifs. « Durant les audiences du sous-comité, des témoins ont certes mentionné des programmes et des centres qui offrent des soins palliatifs efficaces et compatissants. Or, ce type de soins offerts de manière coordonnée et efficace dans les collectivités reste très rare. Pour cette raison, nous appuyons la recommandation formulée par le sous-comité sénatorial à l'effet que le gouvernement, conjointement avec les provinces, élabore un plan quinquennal pour mettre en œuvre les recommandations unanimes de 1995 », a expliqué Richard Haughian, président de l'ACCS.